

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024****REUNION PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, pour la première partie de la séance.

Mme Céline INNOCENT et M. Elias TELLER siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme Aurélie ROYER, Gouverneur f.f. et M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial, assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

Je remercie tout le public présent aussi très nombreux ce jour pour l'installation du Conseil. C'est très chouette et ça apporte le soutien nécessaire à notre Assemblée et j'en suis très heureux.

Je souhaite la bienvenue à tous les élus de l'Assemblée pour cette séance d'installation du Conseil provincial de Liège.

Permettez-moi aussi de saluer le public et la presse qui honorent de leur présence la prestation de serment des mandataires provinciaux.

Conformément à la loi, Madame Céline INNOCENT, c'est beau ça, et Monsieur Elias TELLER, les deux plus jeunes Conseillers, m'assistent en tant que secrétaires.

Je signale que le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024 est à la disposition des membres de l'Assemblée sur la table à gauche de la tribune.

\*\*\*\*\*

**I.- Communication relative à la validation des élections.**

M. LE PRESIDENT.- Madame le Gouverneur f.f., Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames, Messieurs.

En vertu de l'article L4146-6 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), le Conseil des élections locales est désormais chargé de statuer sur les recours contre les élections communales et provinciales afin de valider celles-ci.

Je vous informe donc que le Conseil des élections locales a validé les élections provinciales en date du 4 novembre 2024 pour les arrondissements de Verviers, Huy et Waremme, et le 25 novembre 2024 pour l'arrondissement de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Alors, maintenant vient la difficulté de prononcer les noms correctement... J'ai l'impression qu'il y en a quelques-uns qui jouent au Standard ici.

**II.- Liste des Conseillers élus le 13 octobre 2024 et prise d'acte des désistements intervenus depuis lors.**

M. LE PRESIDENT.- Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus, pour l'Arrondissement de Liège :

**Pour le District de LIÈGE : (10 sièges)**En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : Mme FRENAY Murielle  
Liste n°2 (Les Engagés) : M. LEJEUNE Jean-Denis et Mme PIRMOLIN Vinciane  
Liste n°3 (PS) : M. GILLARD Luc, Mmes MEZIANI Yamina et EL HASNAOUI Sarah  
Liste n°4 (PTB) : MM. BASTIN Olivier et RASSAA Rafik  
Liste n°5 (MR) : Mmes FIRQUET Katty et NEUPREZ Audrey

En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : M. le BUSSY Quentin, Mmes DRION Claudine, HALLEUX Micheline, MATHIEU Siléna, FATZAUN Myriam, MM. HENRY Philippe, JEUNEHOMME Henri, de BECO Yves et SCHMETZ Tom.

Liste n°2 (Les Engagés) : Mmes TANTAOUI ELARAQI Khadija, RADOUX Josiane, MEURANT Odile, M. LEMAIRE Cédric, Mme BOINEM Marie, MM. TARGNION Vincent, MOUSIBA Mohamed et BARRY Amadou.

Liste n°3 (PS) : M. BENVEGNA Gregory, Mme CUTILLO Angela, M. DE CLERCK Alain, Mmes LIMÈRE Véronique, PACE Romina, MM. DE BAL Olivier et JEUNEJEAN Tom.

Liste n°4 (PTB) : Mmes DELAYE Nina, FASSOTTE Céline, CARLOS de OLIVEIRA Rosemary, DERCLAYE Lindsey, MM. DENIS Jérôme, VAUCHEL Quentin, VANCAUWENBERGHE Vincent et Mme MESEURE Tibby.

Liste n°5 (MR) : M. RODEYNS Pascal, Mmes BONAVENTURE Ysaline, LUX Valérie, M. CROONEN Adrien, Mme DUBOIS Danielle, MM. DADO Stéphane, AVGOUSTINATOS Mehdi et HAYARD Maurice.

**Pour le District de FLÉRON : (7 sièges)**En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : Mme INNOCENT Céline

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

Liste n°2 (Les Engagés) : M. ERNST Serge et Mme LEPONCE Mélanie

Liste n°3 (PS) : MM. BELTRAN Fabien et CAPPÀ Marc

Liste n°5 (MR) : Mmes THANS-DEBRUGE Anne et DODRIMONT Anna

### En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : Mme MARÉCHAL Nicole, M. CLOSE-LECOCQ Jean-François, Mme BALSACQ Colette, MM. HUQUE Philippe, MANGON Damien et XHENCEVAL César.

Liste n°2 (Les Engagés) : M. SGARITO Romain, Mmes GRIGNET Fabienne, KRINS Fiona, MM. PERET Jeremy Paca et COLIN Yoann.

Liste n°3 (PS) : M. HENROTTIN Didier, Mme VANGOSSUM Angélique, M. POELMANS Christian, Mmes HAYART Daphné et LAFRATE Marie-Dominique.

Liste n°5 (MR) : Mme FLAGOTHIER Anne-Catherine, MM. KLARZYNSKI François, ZINNEN Victor, DE BUF Cédric et SUAREZ Gino.

### **Pour le District de SAINT-NICOLAS : (6 sièges)**

#### En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : M. MAGNERY Marc

Liste n°2 (Les Engagés) : M. TABBONE Gianni

Liste n°3 (PS) : Mme BRODURE-WILLAIN Muriel et M. LEMPEREUR Patrice

Liste n°4 (PTB) : Mme HEUCHAMPS Valérie

Liste n°5 (MR) : M. CIALONE Thomas

#### En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : Mmes MARÉCHAL Stéphanie, NAMUTO CIZIGIRE Emilie, MACHI Concetta, MM. LIPS Peter et LOOZE Philippe.

Liste n°2 (Les Engagés) : Mmes BIGARÉ Virginie, CARDOL Muriel, MM. FRANSOLET Gilbert, ELIAZAR Julian et Mme MOKLAT Ouiza.

Liste n°3 (PS) : MM. CECCATO Patrice, RASSILI Ahmed Nabil, Mmes PONENTE Maria et GRAINDORGE Isabelle.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Liste n°4 (PTB) : Mme TERRANOVA Rosa, MM. GILLET Eric, BELLAVIA Giacomo, POLLICINO Giuseppe et Mme VASTAMENTE Pasqualina.

Liste n°5 (MR) : M. LUCAS Pierre-Henri, Mmes BELHOCINE Sandra, MONFORT Stéphanie, CLABECK Sara et M. PANNAYE Jean-Christophe.

**Pour le District de SERAING : (4 sièges)**En qualité de membres titulaires :

Liste n°3 (PS) : Mme CRAPANZANO Laura

Liste n°4 (PTB) : M. NOEL Hervé et Mme STOCQ Aurélie

Liste n°5 (MR) : Mme DEFRANG-FIRKET Virginie

En qualité de membres suppléants :

Liste n°3 (PS) : M. ILIAENS Thierry, Mme DROSSART Shirley et M. FRINGUELLINI Laurent

Liste n°4 (PTB) : Mme CRAEN Catharina et M. WÉRY Jean-Marc

Liste n°5 (MR) : MM. RIZZO Samuel, THIBAUT Laurent et Mme SCIARRABBA Sarah

**Pour le District de VISÉ : (5 sièges)**En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M. LEJEUNE Luc

Liste n°3 (PS) : M. GUCKEL Irwin

Liste n°4 (PTB) : M. DELREZ Marc

Liste n°5 (MR) : M. ULRICI Mathieu et Mme LEBEAU Caroline

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : Mme SERVAES Christine, M. LAVET Pierre, Mme CAMAL Laura et M. MAWET Bernard.

Liste n°3 (PS) : M. LA ROSA Rocco, Mme THOMSIN Isabelle, M. SIMON Gil et Mme ROUTHIAU Angélique.

Liste n°4 (PTB) : Mmes DEBRUCHE Jocelyne, MEEÛS Eva, MM. BIESMANS Pascal et COLLA René.

Liste n°5 (MR) : M. BOSSELOIR Mathis et Mmes de GRADY Jeanne-Françoise et THERER Vanessa.

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

Par courriel du 4 novembre 2024, Monsieur Rafik RASSAA, élu sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Liège, a notifié sa volonté de renoncer à siéger au sein du Conseil provincial. Par courriels des 4 et 6 novembre 2024, ses deux premières suppléantes, Mesdames DELAYE Nina et FASSOTTE Céline, ont également successivement renoncé à siéger au sein de notre Assemblée.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, à la troisième suppléante sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Liège, Madame Rosemary CARLOS de OLIVEIRA.

Par courriel du 18 novembre 2024, Madame Aurélie STOCQ, élue sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Seraing, a notifié sa volonté de ne pas siéger au sein du Conseil provincial. Par courriel du 19 novembre 2024, sa première suppléante, Madame Catharina CRAEN, a également renoncé à siéger au sein de notre Assemblée.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, au deuxième suppléant sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Seraing, Monsieur Jean-Marc WÉRY.

Par courriel du 29 novembre 2024, Madame Sarah EL HASNAOUI, élue sur la liste n°3 (PS) pour le District de Liège, a notifié sa volonté de ne pas siéger au sein du Conseil provincial.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, à son premier suppléant sur la liste n°3 (PS) pour le District de Liège, Monsieur Gregory BENVENGA.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus, pour l'Arrondissement de Huy :

### **Pour le District de HUY : (6 sièges)**

#### En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : Mme TANDEL Anne-Sophie

Liste n°3 (PS) : MM. LOMBA Eric et ROBA Etienne

Liste n°4 (PTB) : M. PIRON Grégory

Liste n°5 (MR) : MM. HARTOG Pol et JONET Hubert

#### En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : Mmes VANBEVER Nadège, GAROT Christelle, MM. WAGNER François, DEFRAINE Marc et MIESSEN Etienne.

Liste n°3 (PS) : Mme SOHET Vinciane, M. LEROY Loïc, Mmes SERET Léa et D'ALESSANDRO Mireille.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Liste n°4 (PTB) : Mmes DENIS Patricia, NOBEN Patricia, MM. GARCIA OTERO Ruben, POULAIN Jeremy et Mme CAES Josiane.

Liste n°5 (MR) : Mmes HUMBLET Laura, OLIVIER Florence, ROUVEROY Julie et M. CORBAYE Georges.

Pour l'arrondissement de Waremme, il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

**Pour le District de WAREMME** : (4 sièges)En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M. BATAILLE Thierry

Liste n°3 (PS) : M. CHABOT Jacques

Liste n°5 (MR) : M. JADOT Jean-Claude et Mme WÉRY Amandine

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : Mme GERGAY Audrey, M. LISEIN Antonin et Mme MORAY-RADIC Marie-Rose.

Liste n°3 (PS) : Mme BELLEFROID Virginie, M. LANDRIN Christian et Mme BOYEN Julie.

Liste n°5 (MR) : M. MISSAIRE Thierry et Mme LALOUX-RUELLE Annick.

Pour l'arrondissement de Verviers, il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

**Pour le District de VERVIERS** : (6 sièges)En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : Mme CHANSON Julie

Liste n°2 (Les Engagés) : Mme BASTIN Astrid

Liste n°3 (PS) : M. DEMOLIN Pierre

Liste n°4 (PTB) : M. HUBERTY Christian

Liste n°5 (MR) : MM. DENIS André et DEGEY Maxime

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

### En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : Mme DARRAJI Nezha, MM. BRONLET Michel, SCHEPPERS Edoardo, Mme ENDRON Martine et M. MARQUET Michaël.

Liste n°2 (Les Engagés) : MM. SAMRAY André, ERLER Pierre, Mmes OZER Cécile, DESONAY Ludivine et M. LACROIX Gauthier.

Liste n°3 (PS) : Mmes LOUKIA Nadia, OLGUN Meryem, MOSSAY-FRÉDÉRIC Véronique, MM. SCHONS Grégory et MERCENIER Bernard.

Liste n°4 (PTB) : MM. SCHONBRONDT Laszlo, DIALLO Abdoul, Mmes MAGIS Alexia, COTRENA COTRENA Andrea et DEBAY Agnès.

Liste n°5 (MR) : Mme SCHROUBEN Julie, M. THÉATE Cédric, Mmes DUPONT Nadia et CURVERS Eva.

### **Pour le District de DISON : (4 sièges)**

#### En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M. DHEUR Guillaume

Liste n°3 (PS) : M. KLENKENBERG Claude

Liste n°5 (MR) : Mme VANDEBERG Victoria et M. JÉRÔME Eric

#### En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : Mme CAPOCCI Marie, M. HILIGSMANN Serge et Mme BECKERS-MARTINUSSEN Valérie.

Liste n°3 (PS) : Mme WILLOT Stéphanie, M. TATAS Jean et Mme GIFFROY Sandrine.

Liste n°5 (MR) : Mme ZINNEN-FABRY Anne et M. KALBUSCH Renaud.

### **Pour le District d'EUPEN : (4 sièges)**

#### En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (CSP) : M. TELLER Elias et Mme GEIBEN Belinda

Liste n°5 (PFF-MR) : M. NIESSEN Donovan et Mme POSCH Verena

#### En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (CSP) : Mme BOSCH Sandra et M. REINERTZ Julian.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Liste n°5 (PFF-MR) : M. PELZER Raphaël et Mme LOCHT Maëlle.

Par courriel du 11 novembre 2024, Monsieur Pierre DEMOLIN, élu sur la liste n°3 (PS) pour le District de Verviers, a renoncé à siéger au sein du Conseil provincial.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, à sa première suppléante, Madame Nadia LOUKIA.

**III.- Vérification des conditions d'éligibilité et incompatibilités.**

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article L2212-13 du CDLD, le Collège provincial sortant, en sa séance du 6 décembre 2024, a vérifié les conditions d'éligibilité des élus et appelés à prêter serment auprès de notre Assemblée, sur base des documents transmis et vérifiés par les administrations communales concernées.

Il a, par ailleurs, vérifié qu'aucun de ces élus ne se trouve dans un cas d'incompatibilité, sur base des fiches de renseignement que chacun des Conseillers élus ont transmises au Directeur général provincial.

Sur base du rapport du Collège provincial, il apparaît qu'aucun élu de notre Assemblée ne se trouve dans un cas d'inéligibilité ou d'incompatibilité prévus par les articles L4142-1 et L2212-74 §1er du CDLD.

Par conséquent, les Conseillers élus ici présents peuvent tous être appelés à prêter le serment prévu à l'article L2212-82 du CDLD.

Je vous invite, à ce propos, à prendre connaissance du rapport du Collège provincial qui va vous être distribué (document 24-25/061).

J'indique que Madame Audrey NEUPREZ, élue sur la liste n°5 (MR) pour le District de Liège, se trouve dans un cas d'incompatibilité prévu par le CDLD en raison de son lien d'alliance au second degré avec le Directeur financier provincial. Elle ne peut dès lors prêter serment, à ce stade, en qualité de Conseillère provinciale.

Le Gouvernement wallon, a été informé par le Collège provincial de l'incompatibilité qui affecte Madame NEUPREZ.

Le Conseil provincial sera informé, par le Gouvernement wallon, de la suite que ce dernier réservera à cette situation.

**IV.- Prestations de serment.**

M. LE PRESIDENT.- Nous allons d'abord procéder aux prestations de serment des 32 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de LIÈGE.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

À l'appel de leur nom, qui va être fait par mes jeunes secrétaires. On commence par Monsieur Elias TELLER. Je prie les membres dont les pouvoirs ont été validés, de se lever et de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom, dans l'ordre alphabétique, depuis leur banc).

M. Olivier BASTIN : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Fabien BELTRAN : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Gregory BENVEGNA : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme BRODURE-WILLAIN Muriel : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Marc CAPPÀ : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Rosemary CARLOS de OLIVEIRA : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Thomas CIALONE : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Laura CRAPANZANO : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Marc DELREZ : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Anna DODRIMONT : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Serge ERNST : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Katty FIRQUET : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Mme Murielle FRENAY : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Luc GILLARD : « Je jure obéissance au Roi, fidélité à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Irwin GUCKEL : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Valérie HEUCHAMPS : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Céline INNOCENT : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Caroline LEBEAU : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Luc LEJEUNE : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Patrice LEMPEREUR : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Mélanie LEPONCE : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Marc MAGNERY : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge », Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ».

Mme Yamina MEZIANI : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Hervé NOEL : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Vinciane PIRMOLIN : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Gianni TABBONE : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme THANS-DEBRUGE Anne : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

M. Mathieu ULRICI : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Jean-Marc WÉRY : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs, je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare évidemment toutes et tous installés dans vos fonctions de Conseiller provincial. Bon travail parmi nous !

Nous allons maintenant procéder aux prestations de serment des 6 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de HUY.

À l'appel de leur nom, qui va être fait par Madame Céline INNOCENT, je prie les membres dont les pouvoirs ont été validés, de se lever et de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom, dans l'ordre alphabétique, depuis leur banc).

M. HARTOG Pol: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. JONET Hubert: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple ».

M. LOMBA Eric: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. PIRON Grégory : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. ROBA Etienne : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme TANDEL Anne-Sophie: « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

M. LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs, je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Nous allons à présent procéder aux prestations de serment des 4 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de WAREMME.

À l'appel de leur nom, qui va être fait par Monsieur Elias TELLER, je prie les membres dont les pouvoirs ont été validés, de se lever et de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom, dans l'ordre alphabétique, depuis leur banc).

M. BATAILLE Thierry: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. CHABOT Jacques : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. JADOT Jean-Claude : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme WÉRY Amandine : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs, je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Nous allons maintenant procéder aux prestations de serment des 14 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de VERVIERS.

À l'appel de leur nom, qui va être fait par Madame Céline INNOCENT, je prie les membres dont les pouvoirs ont été validés, de se lever et de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme BASTIN Astrid : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme CHANSON Julie : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. DEGEY Maxime : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. DENIS André: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. DHEUR Guillaume : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme GEIBEN Belinda : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge, Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ».

M. HUBERTY Christian : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

M. JÉRÔME Eric : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Nadia LOUKIA: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. NIESSEN Donovan : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes, Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme POSCH Verena : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes, Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. TELLER Elias : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes, Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme VANDEBERG Victoria : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs, je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Enfin, je prie Monsieur André DENIS, deuxième mandataire en ordre utile selon le CDLD, de bien vouloir me rejoindre au pied de la tribune pour recevoir ma prestation de serment.

M. KLENKENBERG Claude : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Claude KLENKENBERG, Président. - Les membres élus qui sont absents ce jour, seront à nouveau convoqués afin de prêter serment lors de notre prochaine réunion.

### **V.- Composition des groupes politiques et identité des chefs de groupe.**

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article L2212-39, alinéa 1er, du CDLD, le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste.

En vertu de l'article L2212-14, alinéa 3 du CDLD, sont considérés comme formant un groupe politique, le ou les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique.

L'article 8 du ROI du Conseil provincial précise qu'après la prestation de serment des conseillers provinciaux, chaque groupe politique remet au Président de séance la liste de ses membres et indique le nom de son chef de groupe.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

J'invite, dès lors, les différents groupes à me remettre la liste de leurs membres, comprenant le nom de leur chef de groupe.

À la lecture de ces listes, sont désignés Chefs de groupe :

Pour le Groupe MR : Monsieur Thomas CIALONE

Pour le Groupe PS : Monsieur Eric LOMBA

Pour le Groupe Les Engagés-CSP : Madame Anne-Sophie TANDEL

Pour le Groupe PTB : Monsieur Olivier BASTIN

Pour le Groupe ECOLO : Madame Murielle FRENAY

Je vous invite à prendre acte de cette composition.

La résolution relative à la composition des groupes politiques et à l'identité des chefs de groupe va vous être distribuée dans quelques instants si ce n'est fait (document 24-25/062).

**VI. Nomination du Président, des Vice-Présidents et des Secrétaires du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Il incombe à présent à notre Assemblée, conformément aux articles 15 et 16 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, d'élire un Président, 2 Vice-présidents et 2 Secrétaires en vue de constituer le Bureau.

L'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 15 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Assemblée, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

J'attends donc les candidatures, d'abord pour la fonction de Président. Qui est candidat ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe (de son banc).- Nous proposons M. Jean-Claude JADOT, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

Je vous invite à désigner, par acclamation, Monsieur Jean-Claude JADOT, pour la fonction de Président du Conseil provincial.

(Applaudissements).

Monsieur JADOT, cher Jean-Claude, je te félicite pour la fonction qui vient de t'être attribuée.

Je vous invite Monsieur le Président à prendre maintenant ma place à la tribune, non sans avoir remercié les deux Secrétaires qui m'ont assisté.

Merci.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

(Changement de Président – M. KLENKENBERG est remplacé par M. JADOT).

M. Jean-Claude JADOT, Président.- Un grand merci Claudy pour ton aide aujourd’hui !

Nous allons donc poursuivre la désignation des Vice-présidents et des Secrétaires et passer aux candidatures :

Pour les fonctions de Vice-présidents d’abord :

Pour la fonction de Premier Vice-président, qui est candidat ?

M. Eric LOMBA, Chef de groupe (de son banc). – Mme Muriel BRODURE-WILLAIN

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Je vous invite à désigner, par acclamation, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, en qualité de Première Vice-présidente.

(Applaudissements)

Madame BRODURE-WILLAIN, chère Murielle, je vous félicite pour la fonction qui vient de vous être attribuée.

Pour la fonction de deuxième Vice-Président, qui est candidat ?

Mme Anne-Sophie TANDEL, Cheffe de groupe (de son banc). – Mme Astrid BASTIN.

M. LE PRESIDENT. – Mme BASTIN est désignée deuxième Vice-Présidente.

(Applaudissements)

Madame BASTIN, chère Astrid, je vous félicite pour la fonction qui vient de vous être attribuée.

M. LE PRESIDENT. – Passons maintenant aux fonctions de Secrétaires : pour la fonction de Premier Secrétaire, qui est candidat ?

M. Thomas CIALONE, Chef de Groupe (de son banc). – Madame Anne THANS-DEBRUGE

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie. Je vous invite à désigner, par acclamation, Madame Anne THANS-DEBRUGE, en qualité de Première Secrétaire.

(Applaudissements).

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Madame THANS-DEBRUGE, chère Anne, je vous félicite pour la fonction qui vient de vous être attribuée. Pour la fonction de Deuxième Secrétaire, qui est candidat ?

Mme Anne-Sophie TANDEL, Cheffe de groupe (de son banc).- Monsieur Elias TELLER.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie. Je vous invite à désigner, par acclamation, Monsieur Elias TELLER, pour la fonction de Deuxième Secrétaire.

(Applaudissements)

Monsieur TELLER, cher Elias, je vous félicite pour la fonction qui vient de vous être attribuée.

J'invite désormais Madame la Première Secrétaire à venir prendre place à la tribune et je remercie Madame Céline INNOCENT de m'avoir assisté aujourd'hui.

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

### **VII. Formation du Bureau du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article 14 §2 du ROI du Conseil provincial, chaque groupe politique démocratique désigne un membre suppléant qui pallie l'absence d'un membre effectif de son groupe au Bureau.

Les Chefs de groupe ont communiqué l'identité du suppléant de leur groupe au Bureau du Conseil provincial.

Je vous invite dès lors à prendre acte de la composition du Bureau du Conseil provincial, à savoir :

- Président : Monsieur Jean-Claude JADOT ;
- Première Vice-présidente : Madame Muriel BRODURE-WILLAIN ;
- Deuxième Vice-présidente : Madame Astrid BASTIN ;
- Première Secrétaire : Madame Anne THANS-DEBRUGE ;
- Deuxième Secrétaire : Monsieur Elias TELLER ;

Chefs de groupe :

- MR : Monsieur Thomas CIALONE ;
- PS : Monsieur Eric LOMBA ;
- Les Engagés-CSP : Madame Anne-Sophie TANDEL ;
- PTB : Monsieur Olivier BASTIN ;
- ECOLO : Madame Murielle FRENAY ;

Suppléants :

- MR : Madame Virginie DEFRANG-FIRKET ;
- PS : Monsieur Irwin GUCKEL ;
- Les Engagés-CSP : Monsieur Thierry BATAILLE ;
- PTB : Monsieur Grégory PIRON ;
- ECOLO : Madame Julie CHANSON.

La résolution relative à la composition du Bureau du Conseil provincial va vous être distribuée dans quelques instants (document 24 25/063).

### **VIII. - Adoption du pacte de majorité, désignation du Président du Collège provincial et prestation de serment des membres du Collège provincial.**

M. LE PRESIDENT. – Nous passons maintenant à l'adoption du pacte de majorité déposé suite aux élections du 13 octobre 2024.

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

L'article L2212-40 précise que, dans les provinces d'au moins 750.000 habitants, le Collège comprend cinq Députés provinciaux désignés pour six ans au sein du Conseil.

Le Collège est responsable devant le Conseil.

Sont désignés de plein droit Députés provinciaux les Conseillers dont l'identité figure sur la liste comprise dans le pacte de majorité adopté en application de l'article L2212-39 du CDLD.

Le rang des Députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité.

Enfin, l'article L2212-46 du CDLD stipule que le Collège provincial est présidé par un des Députés provinciaux, désigné par le Conseil provincial, lors de leur désignation.

Complémentairement au pacte de majorité, j'ai reçu, de la part des groupes signataires du pacte de majorité, un document présentant la candidature de Madame Katty FIRQUET à la présidence du Collège provincial. Celui-ci est annexé au document 24-25/064 qui vous a été distribué.

Avant de procéder au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Le Pacte ? On le distribue, on le distribue... On laisse le temps de prendre connaissance du Pacte. A mon avis, il n'y a pas beaucoup de surprise.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder, avec l'aide de Madame la Première Secrétaire, au vote du document 24-25/064, par appel nominal.

Je vous demande de répondre par OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom.

BASTIN Astrid	oui
BASTIN Olivier	non
BATAILLE Thierry	oui
BELTRAN Fabien	oui
BENVEGNA Gregory	oui
BRODURE-WILLAIN Muriel	oui
CAPPA Marc	oui
CARLOS de OLIVEIRA Rosemary	non
CHABOT Jacques	oui
CHANSON Julie	non
CIALONE Thomas	oui
CRAPANZANO Laura	oui
DEFRANG-FIRKET Virginie	oui
DEGEY Maxime	oui
DELREZ Marc	non
DENIS André	oui
DHEUR Guillaume	oui
DODRIMONT Anna	oui

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024

ERNST Serge	oui
FIRQUET Katty	oui
FRENAY Murielle	non
GEIBEN Belinda	oui
GILLARD Luc	oui
GUCKEL Irwin	oui
HARTOG Pol	oui
HEUCHAMPS Valérie	non
HUBERTY Christian	non
INNOCENT Céline	non
JÉRÔME Eric	oui
JONET Hubert	oui
KLENKENBERG Claude	oui
LEBEAU Caroline	oui
LEJEUNE Luc	oui
LEMPEREUR Patrice	oui
LEPONCE Mélanie	oui
LOMBA Eric	oui
LOUKIA Nadia	oui
MAGNERY Marc	non
MEZIANI Yamina	oui
NIESSEN Donovan	oui
NOEL Hervé	non
PIRMOLIN Vinciane	oui
PIRON Grégory	non
POSCH Verena	non
ROBA Etienne	oui
TABBONE Gianni	oui
TANDEL Anne-Sophie	oui
TELLER Elias	oui
THANS-DEBRUGE Anne	oui
ULRICI Mathieu	oui
VANDEBERG Victoria	oui
WÉRY Amandine	oui
WÉRY Jean-Marc	non
JADOT Jean-Claude	oui

Le pacte de majorité et la candidature de Madame Katty FIRQUET à la Présidence du Collège provincial sont donc adoptés par :

- 42 voix POUR ;
- 12 voix CONTRE.

En conséquence, je déclare Mme Katty FIRQUET, M. Luc GILLARD, M. Luc LEJEUNE, M. André DENIS et Mme Laura CRAPANZANO, désignés Députés provinciaux et Mme Katty FIRQUET désignée Présidente du Collège provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

(Applaudissements).

Nous allons maintenant procéder à la prestation de serment des Députés provinciaux.

Je commence par Mme Katty FIRQUET.

Mme FIRQUET, je vous invite à vous lever et à prêter serment.

Mme FIRQUET (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M.LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous déclare installée dans vos fonctions de première Députée provinciale et de Présidente du Collège provincial.

(Applaudissements)

M. Luc GILLARD, à votre tour. Je vous invite à vous lever et à prêter serment.

M. Luc GILLARD (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de deuxième Député provincial.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- M. Luc LEJEUNE à vous, je vous invite à vous lever et à prêter serment.

M. Luc LEJEUNE (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de troisième Député provincial.

(Applaudissements)

M.LE PRESIDENT. - M. André DENIS, je vous invite maintenant à vous lever et à prêter serment.

M. André DENIS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de quatrième Député provincial.

(Applaudissements)

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Mme Laura CRAPANZANO, à votre tour, je vous invite dès lors à vous lever et à prêter serment.

Mme Laura CRAPANZANO (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M.LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous déclare installée dans vos fonctions de cinquième Députée provinciale.

Mesdames, Messieurs, je vous félicite au nom de l'Assemblée.

(Applaudissements).

Nous allons à présent interrompre nos travaux pour un petit moment.

Pendant cette suspension de séance, le Collège se réunira en séance extraordinaire afin de procéder notamment à la répartition des attributions entre ses membres.

Pendant cette interruption, je demanderai aux membres de l'Assemblée qui ne l'auraient pas encore fait : de signer la liste de présence qui se trouve sur la table à l'entrée de la salle du Conseil, cette signature justifiant l'octroi du jeton de présence ; de signer l'attestation de prestation de serment et pour les Conseillers qui n'auraient pas encore été pris en photo, de se rendre au local « Photographie », qui se trouve au rez-de-chaussée, à l'accueil, afin de procéder à cette formalité.

J'interromps la séance à présent.

(Suspension de séance).

**IX. - Prise de connaissance des attributions des membres du Collège provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réouverture de la séance.

Pour votre information, vous avez reçu, dans vos salles de réunion respectives, un sac comprenant : un Bonhomme de Saint-Nicolas confectionné par l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye ; une fiche de procédure informatique vous permettant d'avoir accès au Portail du Conseil provincial ainsi qu'à votre boîte email provinciale et l'arrêté du Collège provincial relatif à la vérification de vos pouvoirs.

Prise d'acte de la répartition des compétences des membres du Collège provincial. L'article L2212-46 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation précise que « en vue de la préparation de ses délibérations, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux, les matières qui sont de sa compétence. Il communique cette répartition au Conseil ».

En séance de ce jour, le Collège a procédé à ladite répartition.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Nous allons maintenant procéder à la lecture des matières attribuées à chaque Député provincial.

La Députée provinciale – Présidente Mme Katty FIRQUET aura :

- la Supracommunalité, à savoir le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes (DRTVC), et sa Coordination ;
- l'Enseignement ;
- le Personnel subventionné et provincial du secteur Enseignement ;
- le Protocole et les Relations institutionnelles ;
- les Sports.

Le Député provincial Vice-président M. Luc GILLARD aura :

- la Culture ;
- le Tourisme ;
- les Aides aux communes, à savoir les Marchés conjoints, les sanctions administratives, les indicateurs-experts, etc... ;
- les Relations internationales ;
- les Fonds européens ;
- les Pensions.

Le Député provincial M. Luc LEJEUNE aura :

- le Personnel non enseignant (à l'exception de l'ensemble du personnel – subventionné et provincial – des secteurs Enseignement et Formation) ;
- les Ressources Humaines ;
- les Zones de secours et la sécurité civile ;
- la Santé, y compris les Services de la guidance ;
- les Affaires sociales.

Le Député provincial M. André DENIS aura :

- la Formation ;
- le Personnel subventionné et provincial du secteur Formation ;
- le Patrimoine ;
- les Infrastructures ;
- le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) ;
- le Développement durable ;
- la Transition écologique et alimentaire ;
- l'Agriculture et la Ruralité ;
- les Laboratoires ;
- l'Economie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

La Députée provinciale Mme Laura CRAPANZANO aura :

- le Budget ;
- les Finances et la fiscalité ;
- l'Administration, à savoir :
- l'Informatique et le numérique ;
- la Blanchisserie ;
- les Affaires générales ;
- les Marchés publics de fournitures et de services ;
- la Gestion pécuniaire du personnel ;
- l'Imprimerie ;
- le Logement ;
- les Cultes et la laïcité ;
- la Communication.

Je vous invite à prendre acte de cette répartition.

La résolution y relative vous est distribuée à l'instant (document 24 25/065).

Nous allons à présent, à nouveau, interrompre notre séance.

Pendant cette interruption, une réunion du Bureau se tiendra dans la salle des Gardes.

L'ordre du jour de cette réunion du Bureau portera notamment sur : la répartition numérique au sein des Commissions du Conseil provincial ; le calendrier des réunions du Conseil provincial et des Commissions du Conseil, de janvier à juillet 2025 ; la modification de l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Collège provincial.

Je suspends donc la séance.

(Suspension de séance).

**X.- Installation des Commissions ordinaires**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réouverture de la séance.

Nous allons installer les Commissions du Conseil provincial.

L'article 26§1 de notre Règlement d'Ordre Intérieur stipule que « après chaque renouvellement intégral du Conseil, le Bureau formé et le Collège provincial élu, le Conseil crée en son sein cinq commissions ordinaires ayant pour missions l'examen des diverses propositions et la préparation des décisions du Conseil provincial ainsi que la prise de connaissance des informations relatives aux objets relevant de leur compétence. Les commissions sont composées de douze membres effectifs, les membres suppléants étant désignés par les chefs de groupe ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Chaque groupe politique obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt.

Le projet de résolution reprenant la répartition numérique des mandats au sein des cinq commissions du Conseil provincial, vous est distribué à l'instant même. Il s'agit du document 24-25/066.

Au niveau de chaque Commission, il y aura 4 membres du MR, 3 membres du PS, 3 ou 2 membres des ENGAGÉS – CSP en fonction des Commissions, 1 membre du PTB ou 2 suivant les Commissions, 1 membre ECOLO dans 4 Commissions.

Ce document a été soumis ce jour à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter. Je précise quand même que chaque Chef de groupe contactera chaque membre de son Groupe pour savoir de quelle Commission il souhaite faire partie et que tout devra nous être rentré pour le 15 janvier avant la réunion du Bureau.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote à propos des conclusions du Bureau.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe MR, le groupe PS, le groupe Les Engagés-CSP, le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

En conséquence, c'est à l'unanimité que le Conseil adopte ladite résolution.

**XI.- Modification de l'article 10 du Règlement d'Ordre Intérieur du Collège provincial.**

Le document 24-25/067, relatif à une modification de l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du Collège provincial vous est distribué à l'instant.

Cette modification porte sur le jour auquel le Collège provincial se réunira chaque semaine, à savoir le jeudi, en lieu et place du vendredi.

Ce document a été soumis ce jour à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2024**

Nous passons au vote à propos des conclusions du Bureau.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? ? Le groupe MR, le groupe PS, le groupe Les Engagés-CSP, le groupe PTB, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**XII.- Communication du Président du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne les travaux à venir de notre Assemblée, je vous informe que le Conseil provincial se réunira le jeudi 30 janvier 2025 à 16h30.

Les Commissions du Conseil devraient dès lors se réunir les 27, 28 et 29 janvier.

Les convocations officielles, sous ma signature, vous seront envoyées par email dans le courant de la semaine du 20 janvier 2025.

**XIII.- Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024.**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal du 14 novembre 2024.

(Madame la Première Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024).

**XIX.- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024.**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**XIII.- Clôture de la séance**

M. LE PRESIDENT.- Nous arrivons maintenant à la clôture de notre séance.

Avant de lever définitivement la séance et de nous rendre dans la Salle des Pas Perdus, j'insiste tout particulièrement pour que les membres de l'Assemblée n'oublient pas : de signer la liste de présence de fin de séance qui se trouve sur la table à l'entrée de la salle ; de signer les attestations de prestation de serment et, si ce n'est déjà fait, de se rendre au local « Photographie », qui se trouve au rez-de-chaussée, à l'accueil, afin de procéder à la prise de photo officielle.

Je déclare close la réunion de ce jour et vous remercie.  
La séance est clôturée à 16H55.